



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260327-1185061-DE
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le : 16/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Magali Lamir, 1ère Adjointe chargée des Solidarités.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

A donné procuration : 1

Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

Ont quitté la séance et n'ont pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 7

M. Pascal Thévenot, Mme Elodie Simoes, M. Denis Corman, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, M. Emmanuel Augy (à titre personnel et pour la procuration de Mme Adeline Nonis), M. Eric Tardif.

N'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 1

Mme Adeline Nonis.

Absent non représenté pour cette délibération : 1

Mme Valérie Péresse.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-03-27-24

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de Vélizy-Associations

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-26-03-27-24

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de Vélizy-Associations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L2122-17,

VU les statuts de Vélizy-Associations adoptés en Assemblée Générale extraordinaire du 11 juin 2015, et notamment ses articles 6 et 15,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

VU les candidatures déposées par Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, M. Denis Corman, Mme Adeline Nonis, M. Emmanuel Augy et M. Eric Tardif pour les 6 postes à pourvoir pour siéger au sein de cet organisme extérieur,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé dispose que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions de ce code et des textes régissant ces organismes,

CONSIDÉRANT que l'article 5 des statuts de l'association Vélizy-Associations prévoit que le Conseil d'administration est composé de membres de droit (1^{er} collège), qui sont des représentants de la Ville de Vélizy-Villacoublay désignés en Conseil municipal, de membres adhérents (2^{ème} collège) et de membres d'honneur : le Maire de la Ville de Vélizy-Villacoublay et toute personne agréée comme telle par le Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT que l'article 15 des mêmes statuts prévoit que le Conseil d'administration se compose, pour le 1^{er} collège, de 6 représentants de la Ville de Vélizy-Villacoublay désignés par le Conseil municipal en son sein,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire que le Conseil municipal nouvellement élu désigne de nouveaux représentants afin de siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Vélizy-Associations,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDÉRANT qu'afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts, M. Pascal Thévenot, Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, M. Denis

Délibération n° DEL-26-03-27-24

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de Vélizy-Associations

Corman, M. Emmanuel Augy et M. Eric Tardif ont quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour, et n'ont pas pris part ni aux débats ni au vote,

M. le Maire ayant donné la Présidence de la séance à Mme Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, rapporteur,

Les membres du Conseil municipal ayant préalablement décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation et de recourir au vote à main levée,

ONT OBTENU, par décompte des votes à main levée :

- M. Eric Tardif : pour : 3 voix ; contre : 21 voix ; abstentions : 2 voix,
- Mme Elodie Simoes : pour : 21 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 5 voix,
- M. Olivier Poneau : pour : 21 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 5 voix,
- M. Marouen Touibi : pour : 21 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 5 voix,
- M. Denis Corman : pour : 21 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 5 voix,
- Mme Adeline Nonis : pour : 21 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 5 voix,
- M. Emmanuel Augy : pour : 21 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 5 voix.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 21 voix - Abstentions : 5 voix, Jamel Dekali, Sarah Hamdi, Stéphane Brousse, Sabine Gairin-Calvo, Pierre Fernandes da Costa- Ne prennent pas part au vote : 8 voix, Pascal Thévenot, Elodie Simoes, Denis Corman, Olivier Poneau, Marouen Touibi, Adeline Nonis, Emmanuel Augy, Eric Tardif).

DÉSIGNE, en sus du Maire, membre d'honneur, pour représenter la commune de Vélizy-Villacoublay au sein du Conseil d'administration de l'association Vélizy Associations en qualité de membres de droit (1^{er} collègue) :

- Mme Elodie Simoes, 3^{ème} adjointe au Maire,
- M. Olivier Poneau, Conseiller municipal,
- M. Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué,
- M. Denis Corman, Conseiller municipal,
- Mme Adeline Nonis, Conseillère municipale,
- M. Emmanuel Augy, Conseiller municipal.


Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseur
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire